

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 066-226600013-20210930-CP20210930N_3-DE

Appel à projets 2022-2023

"ENSEMBLE, FAISONS RIMER ÉCONOMIE LOCALE ET SOLIDARITÉ"

Date de lancement de l'appel à projets : le 4 octobre 2021

Date limite de dépôt des projets : le 5 novembre 2021

Cette initiative du Département est cofinancée par l'État dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2022.

*Solidaire et Engagé
pour vous*



Préambule

Le Département, compétent en matière de solidarités humaines et territoriales, s'est toujours attaché à trouver des solutions innovantes pour favoriser la cohésion sociale, construire des parcours d'insertion vers l'emploi et mobiliser le tissu économique local en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

En s'engageant dans un Plan d'investissement ambitieux de 500 millions d'euros, il agit comme catalyseur de l'activité économique locale et de la création d'emplois. Il souhaite que cette dynamique vertueuse soit notamment favorable à l'insertion dans l'emploi des allocataires rSa.

Cette préoccupation forte de l'accès à l'emploi fait enfin écho à l'un des sujets majeurs exprimés par les citoyens lors des rencontres citoyennes « Imagine les P-O. », et est inséré dans le Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial pour l'Insertion 2021-2027 (axe 3 – Favoriser l'accès à l'emploi pour tou.te.s).

Le Département est aujourd'hui convaincu de la nécessité de renouveler le cadre d'intervention de l'accompagnement et des politiques d'insertion pour ouvrir le champ des possibles, autour de plusieurs idées-forces :

- affirmer l'emploi comme finalité des parcours d'insertion,
- agir et Fluidifier les relations entre acteurs de l'insertion et acteurs socio-économiques,
- identifier les besoins en compétence des entreprises et y répondre de manière concertée,
- rendre le bénéficiaire acteur de son parcours.

En cohérence avec la prolongation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le défi porté par le Département consiste donc à poursuivre sa volonté de changer d'échelle en se donnant les moyens d'une plus large mobilisation des ressources et des partenaires locaux, favorisant ainsi l'accès à des perspectives d'emploi et des opportunités, aux personnes en situation d'exclusion sociale.

Dans ce cadre, le Département a déployé un outil numérique affinitaire innovant – "objectif emploi66.fr", apte à répondre aux nouveaux usages des allocataires du rSa et à améliorer l'efficacité de l'accompagnement.

Cette plateforme affinitaire permet la création de véritables « circuits-courts » d'accès à l'emploi et propose des mises en relations optimisées entre allocataires du rSa et entreprises locales.

En parallèle de cet outil, le Département a impulsé un nouveau type d'accompagnement vers et dans l'emploi, objet de l'appel à projets « Ensemble, faisons rimer économie locale et solidarité » déployé en 2020-2021.

Cet appel à projet a fait émerger un écosystème local entre monde de l'entreprise, partenaires, acteurs de l'insertion professionnelle et allocataires du rSa. Ce maillage local s'est traduit par l'accès à l'emploi des allocataires, la mise en place d'actions communes et l'impulsion d'une nouvelle dynamique locale.

Dans ce contexte, le Département souhaite renouveler l'expérience et donner la possibilité à tout allocataire du rSa volontaire et en recherche d'emploi, possédant un ou plusieurs projets

professionnels cohérents, réalistes et validés, de pouvoir être repérés via la plateforme "objectif emploi66.fr", et de bénéficier d'un accompagnement spécifique lui permettant d'accéder à l'emploi.

L'utilisation de la plateforme "objectif emploi66.fr" est à favoriser, étant le pilier du dispositif. Les projets viseront à favoriser un suivi spécifique des offres et des candidats via la plateforme et l'accompagnement direct.

Cet appel à projets a également pour but d'offrir aux recruteurs du territoire un appui technique lors du recrutement d'une personne allocataire du rSa et pour son maintien dans l'emploi.

1 – Objectifs généraux

Le Département souhaite renouveler son soutien aux initiatives répondant aux enjeux suivants :

- décloisonner les mondes de l'insertion et de l'économie locale à travers une consolidation du maillage territorial en faveur de l'emploi ;
- faciliter l'accès à l'emploi des allocataires du rSa en mobilisant et associant des entreprises à cet objectif ;
- assurer une utilisation optimum de la plateforme "objectif emploi66.fr", notamment dans le suivi des offres publiées et des candidatures présentées ;

➤ ***Auprès des entreprises :***

- faire évoluer les représentations et sensibiliser les employeurs à l'insertion ;
- accompagner les entreprises à formaliser leur engagement en faveur des personnes éloignées de l'emploi (informations sur les outils disponibles), en s'appuyant sur le levier de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- imaginer et développer un travail en réseau élargi pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, tels que conseils et accompagnement des entreprises dans la mise en relation avec les allocataires, création d'outils ou supports de bonnes pratiques, parrainage, ... ;

➤ ***Auprès des allocataires du rSa :***

- permettre aux allocataires d'appréhender les critères d'employabilité actuels, de disposer de données d'information sur le marché du travail local, de mieux connaître les métiers visés, de découvrir des métiers en tension ou en devenir ;
- évaluer de manière approfondie les besoins personnels réels et les freins (autres que matériels) qui n'auraient pas permis de retour à l'emploi jusque-là (compétences, aptitudes professionnelles, difficultés dans une organisation de travail, savoir-être, gestion émotionnelle, connaissance de soi et de ses capacités...) ;
- proposer, aux allocataires du rSa, des actions d'accompagnement individuelles et/ ou collectives vers l'emploi et de reprise d'activité (coaching, gestion des émotions, positionnement, restaurer la confiance et l'estime de soi, ...). Ces accompagnements pouvant être ponctuels et spécifiques ;
- favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du rSa par la mise en valeur des compétences professionnelles, extra-professionnelles et personnelles acquises.

L'objectif *in fine* est d'accompagner les personnes vers et dans l'emploi durable (ou en alternance), **avec entrées et sorties permanentes** sur l'action.

Les allocataires rSa pourront être orientés par les prescripteurs du Service Public de l'Emploi.

2 – Attendus méthodologiques et critères de sélection des projets

Le Département attend des candidats qu'ils proposent des projets qui s'inscrivent dans les objectifs généraux détaillés ci-dessus, sachant que le contenu (modalités d'actions, volumétrie, budget, ...) est laissé à l'entière initiative des candidats.

Le descriptif des actions doit être précis et détaillé, tant pour les objectifs à atteindre que pour les moyens opérationnels mobilisés à cette fin (objectifs visés, nombre et qualification des personnels, locaux à disposition, méthodologie appliquée, budget, indicateurs de résultat, ...) et pour le nombre estimé de publics accompagnés *en entrées et sorties permanentes*.

Les candidats pourront proposer des actions visant à répondre **soit aux objectifs précités en direction des entreprises, soit aux objectifs précités en direction allocataires du rSa, soit aux deux concomitamment**.

Une attention particulière sera donnée aux candidats proposant des solutions de déploiement sur l'ensemble du territoire départemental.

La réalisation des projets s'étalera sur 2 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, sous réserve d'atteinte des objectifs fixés pour la première année par convention.

L'enveloppe budgétaire globale dédiée à cet appel à projets s'élève environ à 250 000 €/ an.

➤ **Critères d'éligibilité des candidats**

Le présent appel à projets s'adresse à toute structure de type association, coopérative, mutuelle, fondation, chambre consulaire, groupement...

➤ **Critères de sélection**

Les projets seront choisis par le Département au regard des éléments suivants :

→ *Critères obligatoires* :

- pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets :
 - disposer d'une bonne connaissance du public allocataire du rSa et de ses problématiques et disposer d'une expérience significative dans la mise en œuvre d'actions au service des publics éloignés de l'emploi ;
 - et/ ou disposer d'un réseau d'entreprises constitué et mobilisable ;
 - intégrer l'usage des outils numériques ;
- ambition en matière de résultats et d'impact :
 - décrire les méthodes et outils utilisés ;
 - proposer un outil de pilotage et une méthodologie d'évaluation ;
- qualité et crédibilité du porteur de projet :
 - compétences et expériences réunies au sein du projet, ingénierie, qualité de la gouvernance, densité des partenariats territoriaux et/ou sectoriels, qualité du modèle

économique du projet ;

- mise en œuvre des moyens humains et matériels permettant la bonne réalisation de l'action, sur la base d'un budget sincère et justifié dans sa réalisation ;

- proposition de méthodes de travail collaboratif et en réseau local ;

→ *Critères optionnels* :

- méthodes et actions innovantes ;
- pédagogie ;
- intervention sur l'ensemble du département.

➤ **Analyse des candidatures**

L'analyse des candidatures sera effectuée par le Département, conformément aux critères. Il pourra également demander toute pièce qui lui semblera utile à l'analyse du dossier.

3 – Conditions de mise en œuvre de l'action

➤ **Convention**

Le partenariat sera formalisé par une convention signée entre le candidat lauréat et le Département, précisant notamment le plan d'action, les modalités de versement de la subvention, les objectifs annuels, les méthodes d'évaluation et de contrôle de l'utilisation de la subvention, la confidentialité et le traitement des données, ...

Il est envisagé une notification des résultats du présent appel à projet avant le 31 décembre 2021. Les actions pourront démarrer dès le début d'année 2022 et devront être closes au 31 décembre 2023.

(Le Département se réserve le droit de modifier ce calendrier prévisionnel.)

La structure fournira un calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de son action. Toutefois, la date de démarrage effective de l'action pourra faire l'objet d'un ajustement en concertation avec le Département notamment compte tenu des enjeux d'articulations entre les différentes politiques publiques.

➤ **Financement**

Le montant financier attribué au candidat lauréat pour les années 2022 et 2023 reposera sur les propositions budgétaires contenues dans le dossier de candidature, éventuellement réévaluées par le Département.

Aucune participation financière ne pourra être demandée aux bénéficiaires des actions mises en œuvre par la structure.

Le Département attire l'attention du porteur de projet sur le fait que l'absence d'atteinte des

objectifs annoncés pourrait entraîner le non-versement du solde de la subvention, voire une demande de remboursement d'une partie de la subvention.

Il convient donc, lors de la proposition du projet, de fixer des objectifs raisonnables et atteignables.

4 – Modalités et délais de réponse

La candidature pourra être **déposée en main propre** avant **le 5 novembre 2021 à 16h** à l'adresse suivante :

Département des Pyrénées-Orientales
Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits
Service Retour à l'Emploi
Ancien Hôpital Militaire
32, rue Foch
66000 PERPIGNAN

ou envoyée en lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante :

Département des Pyrénées-Orientales
Hôtel du Département
Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits/ Service Retour à l'emploi
24, Quai Sadi Carnot
BP 906
66906 Perpignan cedex

Les dossiers déposés hors délais seront déclarés irrecevables.

Pour toute demande de renseignements sur le présent appel à projets, vous pouvez poser vos questions en envoyant un email ou en téléphonant aux coordonnées ci-dessous :

Service Retour à l'Emploi
Email : ##### @cd66.fr ou ##### @cd66.fr
Téléphone : 04 30 19 25 75 ou 04 68 85 82 66

ANNEXE

Pièces à fournir obligatoirement lors de la candidature :

- lettre de demande de subvention précisant l'objet de l'action et le montant sollicité, à l'attention de Madame la Présidente du Département
- description de la structure porteuse
- description détaillée du projet et des actions
- description des objectifs visés
- description des modalités et moyens de mise en œuvre
- références dans l'accompagnement de projets similaires
- budget prévisionnel détaillé des actions
- description de l'outil d'évaluation projeté
- bilan et compte de résultats de la structure

Le porteur de projet pourra y ajouter toute pièce qu'il jugera utile.

D'autres pièces pourront être demandées par le Département lors de l'analyse de la candidature (ou ultérieurement aux structures lauréates) s'il le juge nécessaire.